



LIMOGES HABITAT

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le 25/02/2025

ID : 087-278708516-20250218-20250218_B07-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 18 FEVRIER 2025

20250218_B07 - RILHAC RANCON - 35 rue Bernard de Ventadour - Acquisition de 29 logements (12 PLUS - 17 PLAI) en VEFA -Réalisation d'un emprunt issu du cadre du « NPNRU - Financement de logements locatifs sociaux familiaux (PLUS/PLAI) » d'un montant total de 214 700 € auprès d'ACTION LOGEMENT SERVICES

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mardi 18 février 2025 à 17 heures 30 dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Messieurs Philippe CHADELAS, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Considérant l'opération d'acquisition de 29 logements individuels (12 PLUS - 17 PLAI) en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) et en reconstitution de l'Offre, 35 rue Bernard de Ventadour à Rilhac Rancon,

Considérant l'offre de prêt faite par Action Logement Services à Limoges habitat pour un montant de 214 700 € réparti en 134 300 € pour les logements PLAI et 80 400 € pour les logements PLUS, en contrepartie d'un droit de réservation unique pour 3 logements PLUS sur l'opération financée et 9 logements collectifs sur le parc existant de Limoges habitat hors QPV,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la signature de la convention de prêt entre Action Logement Services et Limoges habitat afférent à cette opération.

Formalités de publicité effectuées

le **25 FEV. 2025**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **25 FEV. 2025**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

